



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 décembre 1997**

**Budgets Eau et Assainissement - Amortissements**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 16 Décembre 1997

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D97434

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 1997**

**Finances Budget Comptabilité**

**Budgets Eau et Assainissement - Amortissements**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'arrêté du 12 août 1991, relatif à l'application du Plan Comptable M 49 aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable gérés par les collectivités locales, stipule que l'assemblée délibérante fixe la durée d'amortissement des biens.

Il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- approuver les durées d'amortissements proposées ci-dessous, pour les budgets annexes EAU et ASSAINISSEMENT

- Frais d'études, de recherche et de développement .....	5 ans
- Concessions et droits similaires (brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires) .....	5 ans
- Constructions et Bâtiments durables .....	80 ans
(en fonction du type de construction) ..... ou	40 ans
- Bâtiments légers, abris .....	15 ans
- Agencement et aménagement des terrains et des constructions, installations électriques et téléphoniques, etc ... ..	15 ans
- Réseaux d'assainissement .....	60 ans
- Station d'épuration (ouvrage de génie civil)	
- ouvrages lourds .....	60 ans
- ouvrages courants, tels que bassins de décantation, d'oxygénation, etc ... ..	30 ans
- Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau .....	40 ans
- Installations techniques complexes ou spécialisées, traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation) installations de ventilation, etc	15 ans
- Organes de régulation (électronique, capteurs, etc ...) .....	8 ans
- Matériel et outillage industriel .....	10 ans
- Petit outillage industriel .....	5 ans
- Matériel de transport de plus de 3,5 tonnes et matériels roulants.....	10 ans
- matériel de transport de moins de 3,5 tonnes .....	7 ans
- Mobilier de bureau .....	15 ans
- Matériel de bureau et bureautique .....	10 ans
- Matériel informatique lié au fonctionnement des serveurs centraux, matériel Hifi et audiovisuel .....	5 ans
- Matériel informatique lié à l'activité de bureau .....	3 ans

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LES PRECEDENTES

#### LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)